

Numérisation des collections de la bibliothèque municipale en 2008 - Demandes de subventions à l'Etat et à la Région Franche-Comté

M. l'Adjoint DAHOU, Rapporteur : Le contrat de projets Etat Région 2007-2013 prévoit en son grand projet 4 intitulé «ancrer l'économie du numérique en Franche-Comté» un programme régional de numérisation des bibliothèques, des archives et des musées.

La Ville de Besançon s'est inscrite déjà en 2007 dans une démarche de numérisation des collections de la bibliothèque municipale en particulier le Journal «le Petit Comtois».

En 2008, les collections suivantes devraient faire l'objet d'une numérisation :

- des revues des sociétés savantes de Franche-Comté (entre 1754 et 1919) et sa mise en ligne à disposition du public, en collaboration avec la BnF. «L'intérêt de ce corpus de textes réside dans la pluridisciplinarité des sujets traités (agriculture, archéologie, physique, économie, linguistique...) [...]» (Site Gallica de la BnF)

- de la collection Proudhon (1^{ère} tranche).

Il s'agit des documents manuscrits, notes de travail, brouillons, textes divers rédigés par Pierre-Joseph Proudhon, dont la plupart sont inédits. Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) est l'un des théoriciens politiques français du XIX^e siècle les plus connus, et l'année 2009 est celle du bicentenaire de sa naissance.

- de la collection Granvelle.

Les documents rassemblés par Nicolas de Granvelle et son fils Antoine de Granvelle, ministres de Charles-Quint puis de Philippe II, constituent un ensemble unique de correspondance et écrits politiques indispensables à la connaissance de l'Europe du XVI^{ème} siècle.

Le coût estimatif global du programme de numérisation 2008 s'élève à 86 000 € TTC, les dépenses étant imputées au chapitre 011.322.6042.45000.

Par délibération du 5 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé le soutien financier à la Bibliothèque Nationale de France pour la numérisation des revues savantes.

Il est proposé par ailleurs de solliciter l'Etat et la Région dans le cadre du CPER 2007-2013, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Fonds	Collection Granvelle	Revue Sociétés savantes	Collection Proudhon	Total
Ville de Besançon	8 000 €	3 200 €	6 000 €	17 200 €
Etat / DRAC	20 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €
BNF	0 €	8 000 €	0 €	28 000 €
Région de Franche-Comté	12 000 €	4 800 €	9 000 €	25 800 €
Total général	40 000 €	16 000 €	30 000 €	86 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de numérisation 2008 pour les collections des bibliothèques,

- autoriser M le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État (DRAC) et de la Région de Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis, et à signer les conventions à intervenir avec ces partenaires pour l'attribution de leur participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 4 avril 2008.